



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

**AFFAIRES GENERALES
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE VIRE
NORMANDIE ET LE SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS
Délibération n°75/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	16 septembre 2024
Date d'affichage	17 septembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSÉ Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BAZIN Lucien, BESSIN Irène, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël et LETELLIER Nadine.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude et VELANY Guy.

Procurations : de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis, de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Madame ROBBES Martine.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h12.

Monsieur CHANU Hervé a été nommé secrétaire de séance.

En application de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat des Eaux du Bocage Virois peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à des communes de son territoire et vice versa.

Ce mécanisme était appliqué depuis 2016 entre les Services Eau et Assainissement Vire Normandie et la Commune de Vire Normandie, pour bénéficier de la mise à disposition de services fournis par cette commune, notamment la fourniture de carburant, l'entretien de véhicules, la mise à disposition d'un magasin, le ménage des locaux, la gestion du courrier, l'assistance du service Commandes Publiques et des services techniques pour les bâtiments.

Il est prévu de poursuivre ce fonctionnement mutualisé sur ces points.

La précédente convention entre les Services Eau et Assainissement Vire Normandie et la Commune de Vire Normandie étant arrivée à échéance, une nouvelle convention de prestations de services a été établie.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux approuvent le principe de mise à disposition de services par la Commune de Vire Normandie et autorisent M. le Président à signer la convention annexée aux présentes.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

